

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7429

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 5775 de M. Causse

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:**

I. – Au début de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« Dans le respect d'un objectif de mixité sociale, »

II. – En conséquence, procéder à la même suppression au début de l'alinéa 15.

III. – En conséquence, à l'alinéa 14, supprimer le mot :

« harmonieusement »

IV. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vient vous proposer les éléments superfétatoires comme les termes : « Dans le respect d'un objectif de mixité sociale » ou « harmonieusement » qui ne font que « déguiser » les intentions de cet amendement.

En effet, ces mots sont suffisamment vagues et imprécis pour permettre toutes les dérogations possibles, c'est pourquoi il convient de les supprimer.